

7+ Conseil
Société par actions simplifiée au capital de 2.000 euros
Siège social : 21 rue de Rome, 75008 PARIS
811 561 455 RCS PARIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 1^{er} DECEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt cinq,
le premier décembre,
A 14 heures,

Monsieur François PERE, demeurant 204 rue Saint Martin, 75003 Paris,

Associé unique de la société 7+ Conseil,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – Transfert du siège social

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement situé :

21 rue de Rome, 75008 Paris

où il sera transféré à compter du **1er décembre 2025** à l'adresse suivante :

204 rue Saint-Martin, 75003 Paris.

En conséquence, l'article correspondant des statuts sera modifié comme suit :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 204 rue Saint-Martin – 75003 Paris.

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Président, qui est habilité à modifier les statuts en conséquence, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés, et en tout lieu par décision de l'associé unique ou par décision collective extraordinaire des associés.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

DEUXIÈME DÉCISION – Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

François PERE
Associé unique, Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pere' with a stylized flourish above the 'P'.